

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le 8 avril 2019 à 20h à l'Hôtel-de-Ville sis au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure** suivant :

237, rue Langevin

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme :

- Les marges latérales non conforme selon le règlement de zonage 324-2014.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 22 mars 2019.



Dominique Giguère
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22e jour du mois de mars 2019, entre 12h00 et 13h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 mars 2019.

